Définition

Pont étroit réservé aux piétons.

Règle d'interprétation

Ouvrage franchissant un obstacle naturel ou une voie de communication.

Particularité de saisie

En exclure la portion de voie, souvent en remblai ou déblai, servant d'approche.

Saisie

Défini ☑ Indéfini ☐ Virtuel ☐

Hiérarchie

Discret ☑ Courbe (convertie) ☐

Continu ☐ Arc de cercle (conv.) ☐

Flèche

Dimension minimale

	Point	Ligne	Surface
Superficie			
Largeur			
Longueur		20	
Hauteur			

Symbolique

Indicatif	Niveau	Poids	Style	Couleur
02600004000	22	4	0	236

Mise en page

	Syntaxe	Fonte	Orientation	Position	Distance
Toponyme	Cb	12	x	1 2 3	30
Annotation					
Objet ponctuel					

Corps variable

	fixe
Toponyme	14
Annotation	

Réseau

Hydrographique ☐

Routier ☑

Ferroviaire ☐

Énergétique ☐

Hypsométrie

Élévation ☐

Surface d'exclusion ☐

Ligne de rupture ☐

Source complémentaire

HQ ☐ MRN ☐

SCQ ☐ MTQ ☐

CTOP ☑

Notes de l'usager

Diagramme de représentation